Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260403-DCM_2026_055-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2026

CONVOCATION : 27 mars 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Audrey BOURDIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Etienne JEGOU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE.
Absents : Sylvie FASQUEL, Véronique FRUGNAC, Erwan HERVÉ, Sylvie RITZENTHALER.
Procurations : Yannick GOURIÉ, Yannick COCHAUD, Insaf GUETAT ANTOINE.

55. RESSOURCES HUMAINES– Désignation des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial (CST) (Acte 4.1)

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 et du décret n° 2021-1749 du 22 décembre 2021 relatifs au Comité Social Territorial (CST), la collectivité doit désigner ses représentants au sein de cette instance.

Le CST est compétent pour examiner les questions relatives :
- à l'organisation et au fonctionnement des services,
- aux effectifs, emplois et compétences,
- aux lignes directrices de gestion,
- à la santé, la sécurité et les conditions de travail,
- aux projets de réorganisation,
- et à toute question relevant du dialogue social.

Le nombre de représentants de la collectivité doit être égal à celui des représentants du personnel titulaires élus lors des élections professionnelles.

Pour la commune d'Orgères, ce nombre est fixé 5 représentants titulaires et 5 suppléants.

Il appartient donc au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au CST.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Collège des représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
Yannick COCHAUD	Yves-Marie LALLICAN
Jean-François LE BOUGUENNEC	Jérôme CUSSONNEAU
Yannick GOURIÉ	Isabelle LIMOUX
Pierre-Yves SAGET	Stéphanie Gosselin LEMAILE
Insaf GUETAT ANTOINE	Sylvie DUHAMEL

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260403-DCM_2026_055-DE

Ceci exposé,

Le Conseil municipal, avec 28 POUR :

- **DÉCIDE** de la désignation des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial comme présenté ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,

